Fr. t. 123

RÉFLEXIONS

SUR

LES MAISONS DE FORCE,

LES HOPITAUX ET LES DÉSŒUVRÉS.

1792
Case FRC 13412

Conformes aux plans qu'en a présenté Achille Galant, Architecte, rue Saint-Victor, vis-à-vis la deuxième porte des Victorins. (Les personnes qui desireront voir le plan, élévation et coupe du lit, trouveront toujours du monde chez lui;)

Le projet des Hôpitaux est de Albert, Correspondant, Cour du Commerce, Faubourg Saint-Germain.

M. Georget, Rue de Beaune, a fourni la tactique pour occuper les mauvais sujets.

Le modèle du lit pour les Hôpitaux inventé par Galant, Architecte, a été exécuté par M. Rosli, maître menuisier, demeurant rue Saint-Guillaume, no. 1144.

Et présenté à M. Pétion et accepté par lui, le 1er. *Mai* 1792.

Je pense que c'est une grande nécessité de transporter toutes les Maisons de Force hors les barrières, et deux raisons bien fortes viennent à l'appui de cette réflexion; la salubrité de l'air pour la ville et le moyen de parer à l'inconvénient affreux de voir se répandre dans un instant une foule de prisonniers, comme cela a déjà manqué arriver. Je pense, d'ailleurs, que les prisons qui sont l'azyle du crime, devroient être bâties d'une manière qui les caractérisât, que chacun sur la route vît avec horreur ces lieux du vice, qui se trouvant tous dans le centre de la ville, adossés à des maisons magnifiques, ne frappent point assez la multitude; il y a une infinité de personnes qui n'ont jamais vu l'hôtel de la Force, et qui résident à Paris depuis vingt ans.

Mais un avantage qui ne doit pas cesser d'être considéré à Paris, est de causer le moins d'embarras possible dans les rues, et il est reconnu qu'à telle heure du jour que l'on mène dans les prisons des malfaiteurs, le nombre des curieux obstrue les rues, et ces mêmes voitures les écrasent. Un père est enlevé à ses enfans, une mère

THE NEWBERRY LIBRARY

accouche de frayeur, ou le fruit de ses tendres amours se trouve écrasé avec celle souvent si utile à des enfans dont elle est le plus ferme appui. Cette raison d'humanité me paroît déterminante.

Considérons aussi le danger que dans un moment d'insurrection, les brigands échappés, se mêlent avec ceux qui sont dans l'intérieur. Envisagez cette réunion, et calculez aussi qu'en observant une distance, dont l'approche soit défendue par des sentinelles, de dix pas en dix pas, jusques à cent, vous trouverez une impossibilité physique à ce que les vagabonds aillent rejoindre ceux que vous auriez séquestrés de la ville.

Quittons les mauvais sujets et passons aux victimes de la nature; ces pauvres Quinze-Vingts, pourquoi sont-ils dans la ville? Pourquoi aussi chantent-ils dans les rues des airs qui font pitié, avec des figures analogues aux airs qu'ils chantent? Pourquoi ne sont-ils pas dans un lieu séparé? Il faut soulager ces respectables infortunés, mais il ne faut pas qu'ils embarrassent les rues de leurs personnes, de la chaîne de leurs chiens, qui s'entortille autour des jambes des passans. De vieux avaugles raisonnables aimeront mieux être tranquilles, bien soignés dans un local où l'air sera pur, que d'avaler en chantant un brouillard qui ne leur rapporte rien.

Comment pouvons-nous souffrir tous ces lépreux dégoûtans, ces boîteux, les culs de jatte, tous ces pauvres enfans, sans leur donner un azyle; cela tient encore au bon ordre. Tous ces infortunés, dans le nombre desquels il y a sans doute des mauvais sujets, seroient surveillés au-dehors de la ville, et alors, encore, en cas d'insurrection, ils ne se mêleroient point aux malfaiteurs.

Très-certainement les pauvres méritent la considération générale, mais il faut savoir faire des aumônes en grand, et il est d'un grand peuple de procurer la vie et l'habit à tous ceux qui le composent. Malgré la dette, le peuple Français a des ressources immenses, et il ne doit point avoir de mendians au milieu de lui. C'est un métier de demander l'aumône, de voler les porte-feuilles, et de contrefaire les assignats, mais une autre réflexion affreuse, en cas d'insurrection, est celle-ci :

Paris est éclairé à faire horreur, la nuit, la police en convient par ses propres actions; c'est une entreprise: c'est un malheur; toutes les fois que l'on craint quelque chose, eh vîte ! des lampions ! Vous convenez donc que la ville est mal éclairée, puisqu'on fait illuminer pour prévenir le danger; c'est une dépense trop nécessaire, qui importe trop à la sûreté, tout le monde la sent.

Une plus grande quantité de reverbères est indispensable, même sans le cas d'insurrection. Je conviens que depuis quatre ans les cabriolets vont moins vîte, qu'ils sont en cela moins dangereux, mais les assassins ne vont pas doucement, et les cadavres infects si multipliés à la Morgue, appuient mon observation. Comment, par exemple, ne destine-t-on pas un endroit plus spacieux, plus aëré, pour

exposer ces victimes du crime. D'ailleurs cette exposition publique est pour que les cadavres soient reconnus; ils ne peuvent l'être dans cet endroit, il faudroit qu'ils fussent entourés d'une grille de fer quarrée, et non pas dans un coin obscur de trois pieds de large sur sept de long Ce qui doit être public, doit être dans le plus grand jour, et si c'est une horreur, au moins elle est nécessaire; pour les Rues, elles sont balayées à faire pitié; des immondices partout, une ville mal balayée, mal éclairée, un Paris, surtout; je vous demande le plaisir qu'il peut y avoir à y demeurer.

Il faut aussi l'éclairer mieux, et faire visiter les reverbères; les poulies, les cordes cassent. Rue d'Orléans Saint Honoré, un reverbère tombe sur un particulier, faute de ce soin; j'en appelle à tous les habitans de cette rue; ce sont de petits détails, mais cependant un reverbère tombant sur une tête nue, peut tuer un citoyen, et en demandant qu'on les multiplie, je veux qu'on augmente les précautions.

Les Rues devroient être balayées depuis une heure jusqu'à quatre du matin, et cela diminueroit l'embarras de Paris. Cet ouvrage pourroit se faire par tous les pauvres que vous auriez relégués hors des barrières.

Les pavés doivent être raccommodés la nuit, cet ouvrage ne veut pas être troublé, tant pour que l'ouvrage soit bien fait, et que les Rues ne soient pas obstruées.

Le raccommodage des Conduits exige le même soin; dans un dégèle, les nuits doivent aussi être employées; on y trouve deux avantages; celui de ne pas défaire l'ouvrage à mesure qu'il se fait, la sûreté double de la ville, parce que les Rues étant habitées utilement, seroient moins dangereuses.

Réponse du Maire de Paris à ce sujet; du 27 Février 1792.

J'ai reçu, Monsieur, les réflexions que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, sur les Hôpitaux et les Maisons de Force; ce Mémoire est rempli de vues très-sages, dont l'Administration fera sûrement usage. Je me suis empressé de les envoyer au Département de Police, et MM. les Administrateurs, ainsi que moi, animés du desir de maintenir une bonne Police dans la Capitale, profiteront de la sagesse de vos vues.

Signé PÉTION, *Maire de Paris.*

EXPLICATION

De la Bâtisse des Maisons de Force, des Hôpitaux et celle pour les désœuvrés, à bâtir hors de Paris.

D'abord, on ne demande que les terreins nécessaires; on ouvrira une souscription de vingt sous par personne, bien entendu qu'un Hôpital sera bâti avant qu'on ait rien reçu.

Que font les matériaux des murs de Paris? Ceux du grand Châtelet ne pourroient-ils pas servir?

Les prisonniers n'auront pas vue sur les routes.

Une inscription imposante, le nom de l'année, celui du

Maire sous lequel ce monument aura été élevé, y sera empreint.

Point de toîts, comme aux autres bâtisses, une platte-forme en pierre.

Les murs seront tous en pierre de taille. Au dehors, des bornes saillantes de la terre, de quatre pieds de haut, d'une grosseur énorme, des chaînes formant le chapelet.

Les détails du dedans seroient trop longs; il suffit de dire que le quartier des aveugles sera bâti avec toute les précautions que les infirmités de la vue exigent.

Les malfaiteurs au cachot seront à rez-de-chaussée; on en peut construire qui soient aussi noirs que ceux qui sont sous terre; c'est une inhumanité de les laisser à l'humidité; les rez-de-chaussée seront remplis de cailloux, à une épaisseur suffisante pour en pomper l'eau. Cette précaution en elle-même, conservera le bâtiment.

Le plus grand ordre dans la Police y régnera; beaucoup d'économie en finance.

Mais les Hôpitaux sur-tout, seront bâtis d'une manière à ce qu'il y ait nne salle des convalescens, afin que l'air puisse s'y renouveller dès qn'on le desirera.

Il faut séparer les malades, les mendians et les malfaiteurs; mais il ne faut pas que les victimes de l'humanité aient à se plaindre du lieu qui deviendra pour toujours leur demeure.

Il faut même que les malfaiteurs trouvent des adoucissemens dans l'endroit où ils seront relégués en attendant leur supplice; c'est une double exécution, que de faire souffrir le patient de différentes façons, avant que son arrêt de mort soit prononcé.

Il faut que les mendians soient occupés à donner à la ville cet air de propreté qui lui manque, et qu'elle peut, qu'elle doit avoir en très-peu de tems; cette entreprise est digne du régime où nous vivons.

Oui, Messieurs, quelque jour, il faut que l'on dise: ces monumens furent élevés par les pootecteurs d'un peuple libre; ils prêchèrent la liberté avec succès; ils secoururent les malheureux avec courage. Cela se trouvera gravé sur les marbres des établissemens que je propose, et dont nous projettons de faire bâtir le premier Hôpital à nos frais, si l'assemblée l'ordonne. Il faut que, quand le tems aura effacé avec ses doigts décharnés l'inscription presque entière, la reconnoisssance de la race future la fasse retracer en caractères nouveaux.

Moyens d'exécution demandés par M. Pétion.

Les Enfans trouvés pourroient rester dans l'intérieur.

Les dépôts seront supprimés, et ceux qui y sont déposés reviendront dans ces nouvelles bâtisses.

La Pitié est aussi dans le cas d'être séquestrée beaucoup plus loin que la ville; celle qui existe serviroit à autre chose.

Les malades coucheront séparément, et ne se verront que dans la convalescence : il en coûtera bien moins cher par des lits que nous avons imaginé, et dont, le premier mai, il fut présenté à M. Pétion, un modèl méchanique.

L'Ecole militaire seroit bonne pour les estropiés et les aveugles.

Il faut faire le sacrifice d'une ancienne église dans l'intérieur de la ville, pour déposer les blessés pour le premier appareil, ensuite ils seront transportés au-dehors : ces sortes d'infirmes ne doivent avoir aucune espèce de communication avec les fiévreux.

POLICE INTÉRIEURE.

D'abord on demande la vente des maisons de force dans Paris. . . . . .

Le produit qu'on en retirera servira à construire vingt autres maisons de force. . . . . .

Nous persistons encore à demander les pierres de la Bastille, sur-tout celles des murs de Paris, avec d'autant plus de raison, que les malfaiteurs devant loger hors des barrières, les matériaux nécessaires se trouveroient tous portés sur le terrein. . . . . .

Ces nouvelles maisons contiendront chacune 200 mauvais sujets, dont 100 de chaque maison partira à onze heures et demie, pour commencer l'enlèvement et le balayage à minuit précis. . . . . .

A l'égard du balayage, les tombereaux seront construits fort bas et à quatre roues ; (on en donnera le modèle) les mauvais sujets les traîneront avec des banderoles, comme les canonniers conduisent les canons. . . . . .

Ils seront enchaînés comme sur les ports de mer, deux par deux, en observant que les chaînes soient moins pesantes. Ils seront dispersés en même tems dans tout Paris, par escouade de 50 par 50 ; ils seront gardés par un homme à cheval et un autre à pied, et armés de manière à leur en imposer.

Chaque propriétaire balayera le devant de sa maison, le soir au lieu du matin, et mettra les ordures à côté du ruisseau.

Il y aura six corps de pompes que nous ferons établir, ou nous demanderons celles de la ville ; ces pompes serviront à laver les marchés et les rues occupés par les bouchers : étant dispersés dans les différens quartiers de Paris, elles procureront l'avantage de remédier aux incendies. Nous nous chargerons également d'enlever ces viandes gâtées qui coûtent beaucoup à faire enlever par la ville de Paris.

Ce projet réunira aussi l'avantage de maintenir la nuit dans Paris toute la sûreté qui lui convient, parce que les rues étant habitées utilement seroient moins dangereuses : (les voleurs et assassins seront contenus par leurs camarades.)

Ce qu'il en coûte aujourd'hui pour leur nourriture sera

le même pour ce nouvel établissement ; nous l'évaluons à 6 sols par jour, ce qui formera un total annuel de 1,200 l.

Le bénéfice des travaux auxquels ils se livreront dans leurs momens de repos, servira à leur habillement et par la suite à leur nourriture.

TABLEAU

DE LA DÉPENSE SUR LES BOUES.

Établissement.

200 Tombereaux à 200 liv. chaque, font	40,000 liv.
1,240 pelles et balets	600.
2,000 bricoles et crochets à 40 sols, ...	4,000.
TOTAL	44,600. l.

DÉPENSES ANNUELLES.

Pour conduire 40 escouades de 50 hommes chacune, il faut 40 hommes à cheval, à raison de deux mille livres chacun, fait . . . . . 80,000. l.

Quarante hommes à pied, à raison de mille livres chacun, fait, ... 40,000.

Un inspecteur général à 6,000 l., fait . . . 6,000.

Deux sous-inspecteurs à 3,000 l. chaque, fait. 6,000,

Entretien des tombereaux et outils, ... 10,000.

TOTAL. . . . . 380,384 l.

TACTIQUE.

De l'esclavage, maison de gêne, et moyens d'alléger la peine des malheureux.

Pour subvenir à la subsistance des malheureux, j'ai trois moyens :

Le balayage des rues, les arts et métiers, et le rachat sous responsabilité.

Le balayage à la chaîne, et payés comme ceux de la police.

Le travail de la maison dont je traiterai à la suite.

Le rachat par famille, comme un congé ; pour faire exécuter ces plans ; il faut l'expérience, on ne le peut sans l'exécution.

BATIMENS.

Je demande qu'on fasse dans chaque maison quinze cent cellules : dans chaque un tronc, à chacune desdites un cadenat à deux clefs, une pour le geolier, et l'autre pour l'économe.

Je reprends mon engagement pour nourrir tous les détenus, et leur faire un sort.

Je demande à établir des atteliers de tout genre.

1°. Boulangerie pour les hôpitaux et prisons.

2°. Fabrique de gaze, toile de fil : toile de coton, serge, façon d'Aumale, bonneterie.

3°. Amidonneries, et fécule de pomme de terre.

4°. Fournitures de troupes, comme habillemens et chaussure.

5e. Clouterie et corderie.

Tous cesdits atteliers seroient composés de douze hommes sous la garde d'un seul factionnaire relevé de demi heure en demi heure ; tous ces talens réunis formeroient une petite ville où la société des ouvriers feroit oublier aux détenus leur captivité, enrichiroit la maison, donneroit une avance à l'expiration du tems, ce qui les rendroit peut-être honnêtes, puisqu'ils pourroient s'établir avec l'épargne qu'on leur auroit économisé.

Voyons maintenant le gain et la dépense. Trois cuisines:

Une à quatre sols.

Une à six sols.

Une à huit sols.

Celui qui gagne douze sols vivra à 4 s.

Celui de dix-huit sols, vivra à 6 s.

Celui de vingt-quatre sols, vivra à 8 s.

Il restera à la maison 8 s. 12 s. 16 s.

Chacun d'eux aura un tiers à l'ordinaire, un tiers au profit de la maison, et l'autre tiers pour leur être remis, dès qu'ils seront mis en liberté.

Je ne compte que 12 sols par jour de chacun d'eux, il en dépense 4, il nous en reste 4 qui fait à chacun par an, 73 liv.

Sur quinze cent prisonniers, le total est de cent neuf mille cinq cent livres, ci . . . . . 109,500 liv.

Autant de leurs épargnes mis en commerce au profit de la maison, au denier vingt, rapportera au plus bas six mille livres, ci. 6,000

EMPLOIS.

Honoraires de deux administrateurs à 4,000 l. chaque fait huit mille livres, ci 8,000

Contrôleurs et visiteurs, deux de chaque ordre, à deux mille livres, ci 8,000

Trésoriers, deux à quatre mille livres, fait huit mille livres, ci 8,000

Douze commis de bureau à chacun 1500 liv., fait par an dix-huit mille livres, ci 18,000

Quatre chirurgiens à 1,200l. chacun, fait quatre mille huit cent livres, ci 4,800

Trente frères servans à 600 liv. chacun, fait neuf mille livres, ci 9,000

Quinze cuisiniers à 200 liv. chacun, fait trois mille livres, ci 3,000

Pharmacie, environ quarante mille liv., ci . . . 40,000

TOTAL. . . . . 98,800 liv.

Tous cesdits employés seront logés à la maison, pour prêter main-forte au besoin.

NOURRITURE *par apperçu.*

Bled, seigle et orge, à une livre et demie de pain par jour, fait par mois, à six liards la livre, 5,625 l., et

par an, 69,500 l., ou environ, ci . . . . . 69,500 l.
Douze porcs à 100 l. chaque 1,200
Viande de boucherie, deux onces par jour, le dimanche, le mardi, le jeudi, à raison de 10 sols la livre, il en faut 19,216 liv., coûte . . . 9,608
Quatre-vingt dix sacs de pois, aricots et lentilles, à raison de 30 liv. le sac, fait huit mille deux cent livres, ci 8,200
Ris, quinze mille livres, à 6 s. la livre, fait cinq mille livres, ci 5,000
Fromage, 9,608 liv., à 8 s. la livre, fait treize cent quarante-une livre quatre sols, ci . . . . . 1,341 4 s.

TTOTAL. . . . . 94,849 l. 4

RÉCAPITULATION DE LA DÉPENSE.

Emplois, ... 98,800 liv.
Nourriture, par apperçu, ... 94,849 4 s.

TOTAL. . . . 193,649 liv. 4 s.

J'observe que le pain n'est point compris dans les 4 s. d'ordinaire; il sera pris sur l'épargne et la dépense de la maison, qui est de . . . . . 109,5000 liv.
Produit du fonds, ... 6,000 liv.
Vivres, ... 109,500 liv.
Avoir total, . . 225,000 liv.
Dépense, ... 193,649 liv. 4 s.
Reste, ... 31,350 liv. 16 s.

Qui pourront servir à payer, à raison de tant par an, les entrepreneurs de la maison.

Autres frais indispensables qui ne peuvent être mis en mémoire, vu que ce sont des meubles ou outils qui resteront à la maison, comme moulins pour les grains, cuves pour les amidonniers, métiers pour la Fabrique, chanvre, lin, coton, laine et tout l'attirail d'une grande Fabrique dont l'auteur du projet promet faire exécuter le tout au profit des pauvres de la maison.

(*Nota.*) Il se tiendra deux marchés par semaine, où les villages voisins viendroient apporter légumes, fruits, etc.

On tiendroit boucherie ouverte, on vendroit les étoffes faites, la poudre, l'amidon, la fécule, la fripperie, les cloux et tout ce qui seroit œuvré à la maison; coton pour tricotter, fil pour les cordonniers; le tout au profit de la maison, ce qui rapporteroit un gros bénéfice; les forains payeroient place et attache.

(NOTA). ALBERT invite toutes les personnes qui daigneront lui faire part de leurs lumières, de passer à son secrétariat qui est ouvert depuis 6 heures précises du matin jusqu'à 4; il recevra, même par la poste, franches de port, les observations qu'on voudra bien lui faire et y répondra sur-le-champ. SIGNÉ, ALBERT.

De l'Imprimerie de POUGIN, Rue Mazarine, N°. 1602.